

ENV773L - L'agriculture urbaine en Amérique du Nord : les cas de Montréal et Portland (Oregon)

Urban Agriculture in North America: case of Montreal and Portland

Enseignant responsable (Québec):

Éric Duchemin, Chargé de cours et professeur associé à l'Institut des sciences de l'environnement, Directeur du Laboratoire sur l'agriculture urbaine, courriel : duchemin.eric@uqam.ca, (514) 987-3000, poste 3945

Enseignant responsable (États-Unis, Portland):

Nathan McClintock, Professeur au Urban Studies and Planning - Portland State University. Spécialiste de l'agriculture urbaine

Le cours se donnera à Montréal PK-2675 (Président Pavillon-Kennedy de l'UQAM, Métro Place des arts) et à l'extérieur. Pour Portland les informations seront transmises lors de la première semaine.

Cours conjoint - Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal et Urban Studies and Planning de Portland State University

DESCRIPTION (SELON L'ANNUAIRE)

Ce cours de terrain porte sur la planification urbaine et sur l'alimentation en abordant notamment : les pratiques en agriculture urbaine, le rôle de la planification urbaine, dont le zonage AU/Alimentaire (UA Food zoning), le rôle des politiques publiques et les enjeux de justice alimentaire. Le cours vise aussi à fournir les outils essentiels pour réaliser une analyse d'urbanisme agricole/alimentaire. La formation s'accompagnera d'activités de recherche (questionnaires, entrevues, géomatique) et d'analyse de résultats recueillis, avec comparaison entre les deux villes, des visites, des entrevues avec des acteurs et des séminaires d'échange ou donnés par des spécialistes. Ce cours s'inscrit dans une démarche pédagogique participative et intégrative des compétences et des connaissances des étudiantes, étudiants. Il s'inscrit aussi dans une démarche d'analyse de l'impact de la participation citoyenne dans l'aménagement urbain et l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales en agriculture urbaine.

OBJECTIFS

Dans le cadre d'une collaboration de recherche sur l'agriculture urbaine, il nous fait plaisir d'offrir un cours de terrain comparatif entre Montréal et Portland. Un cours de cycle supérieur (maîtrise et doctorat) unique qui permettra d'aborder, en allant à la rencontre d'acteurs, les mouvements citoyens et les politiques publiques en agriculture urbaine en Amérique du Nord. Ce cours regroupera aussi des étudiants et étudiantes de Portland.

L'ensemble des grandes villes américaines sont marquée par l'agriculture urbaine et de nombreuses d'entre-elles s'engagent dans la mise en oeuvre de politiques alimentaires. Dans ce mouvement, Montréal et Portland ont des similitudes (dont des mouvements citoyens dynamiques, une tension entre les initiatives sociales et entrepreneuriales), mais aussi des différences marquées (dont politiques municipales et régionales, structure sociale). Les différentes caractéristiques des deux villes portent des enseignements que nous nous proposons d'explorer dans le cadre de ce cours.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Par sa formule pédagogique mixte se basant sur des visites, des entrevues avec des acteurs et des séminaires d'échange ou donnés par des spécialistes, il favorise le travail en équipe interdisciplinaire. Partant des 2 villes visitées, le cours vise aussi à fournir les outils essentiels pour réaliser une analyse d'urbanisme agricole/alimentaire. Par l'intégration d'activités de recherche (questionnaires, entrevues, géomatique) et d'analyse de résultats recueillis, avec comparaison entre les deux villes, ce cours s'inscrit dans une démarche pédagogique participative et intégrative des compétences et des connaissances des étudiants et étudiantes. Il s'inscrit aussi dans une démarche d'analyse de l'impact de la participation citoyenne dans l'aménagement urbain et l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques municipales en agriculture urbaine. Ce cours créé aussi une passerelle entre le monde académique (recherche) et le monde professionnel (intervention).

Cette formation de terrain, associant différentes formes d'apprentissage et la synthèse des connaissances acquises durant le cours et dans la formation des étudiants, permet une réelle formation interdisciplinaire. Ce cours confronte les étudiants à la réalité des intervenants de terrain, tout en leur permettant des échanges stimulants essentiels à une formation de qualité. Cours est pour des étudiants et étudiantes en environnement, géographie, urbaniste, design, éducation, sciences politiques, etc. ou pour des professionnels (les) voulant intégrer ce champ en émergence dans leurs compétences professionnelles.

Ce cours sera en partie bilingue. Même si les deux enseignants peuvent s'exprimer en français et anglais, une connaissance de l'anglais est nécessaire, car des étudiants et étudiantes du Portland State University feront aussi le cours et que les activités à Portland se donneront en anglais.

Ce cours vient compléter le cours ENV773i – AGRICULTURE URBAINE : CONCEPTS, ENJEUX, IMPACTS ET DÉFIS (maîtrise en sciences de l'environnement/UQAM) qui se donnera pour une 6e année à l'été 2015 (fin avril au début août). Ce dernier cours est un cours théorique et pratique (ateliers) sur les grands concepts et enjeux entourant l'intégration l'agriculture urbaine dans les grandes villes du monde, que ce soit en Amérique du Nord, Europe, Afrique, Amérique du Sud ou l'Asie.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Avec des chercheurs, des experts et praticiens, les étudiantes et étudiants aborderont les concepts et les approches pertinentes pour la mise en oeuvre d'une telle agriculture, qui s'accompagne la réappropriation de l'espace urbaine et une refonte des systèmes alimentaires traditionnels. Ce

cours repose sur une approche pédagogique participative mixte qui inclut des cours magistraux, des visites de terrain, des séminaires (conférence et discussion) et surtout des ateliers.

PARTICIPANTS

Ce cours de niveau maîtrise est destiné aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs intéressés.es par l'agriculture urbaine et sa mise en œuvre, l'aménagement de la ville, l'éducation relative à l'environnement, le design de l'environnement et les enjeux entourant l'alimentation. Elle s'adresse aussi aux membres de la fonction publique municipale, d'organismes communautaires, de membres d'institutions gouvernementales (dont touchant la santé), cadres d'entreprises voulant intégrer l'agriculture urbaine, aux citoyens concernés et désirant acquérir une formation universitaire dans le domaine.

PLANIFICATION DU COURS

Période

Ce cours intensif en sciences de l'environnement se déroulera à Montréal du 17 au 21 août et à Portland du 1^{er} au 4 septembre 2015.

Coût

En plus du coût de l'inscription au cours, les étudiants et étudiantes devront assumer les coûts associés aux transports, à l'hébergement et l'alimentation à Portland (environ 1000\$). Des demandes de subvention pourront être effectuées afin de couvrir de tel frais.

* un minimum d'inscription est nécessaire pour que le cours se donne. Dans l'éventualité que le minimum ne soit pas atteint, les activités auront lieu sans crédits de formation et sous d'autres conditions.

Description sommaire des activités du cours

Ce cours de terrain porte sur la planification urbaine et sur l'alimentation. La formation s'accompagnera d'activités de recherche (questionnaires, entrevues, géomatique) et d'analyse de résultats recueillis, avec comparaison entre les deux villes.

Les thèmes traités seront:

- Avec des visites de sites : les pratiques en agriculture urbaine,
- Avec des rencontres d'intervenants : le rôle de la planification urbaine, dont le zonage AU/Alimentaire (UA Food zoning), le rôle des politiques publiques et les enjeux de justices alimentaires

* Pour l'ensemble des thèmes, il y aura aussi des ateliers et/ou séminaires

Possibilités de visites à Portland (sous réserve de confirmation)

Les visites terrain ne tiennent pas compte des entrevues des professionnels : City of Portland Bureau of Planning and Sustainability, Portland/Multnomah Food Policy Council

Jardins communautaires/collectifs:

- City of Portland community gardens (1 ou 2 parmi les 50)
- Urban Farm Collective (1 ou 2 parmi leurs 14 jardins collectifs)
- Arbor Lodge Urban Farm

Ferme urbaine communautaire

- Outgrowing Hunger (mission : sécurité alimentaire pour les nouveaux arrivants, à East Portland)

School gardens – Jardins pédagogiques

- 1 ou 2 school gardens parmi les 80 existants à Portland

Jardins résidentiels

- Randonnée dans un quartier avec bcp de "contagion spatiale" de l'AU, y compris élevage

AU commerciale

- Noble Rot (rooftop garden à un resto)
- Blue House Greenhouse Farm (jardin commercial)
- Cully Neighborhood Farm

Possibilité de visites à Montréal (sous réserve de confirmation).

Les visites terrain ne tiennent pas compte des entrevues des professionnels : Ville de Montréal, Arrondissements, Ville Côte-Saint-Luc, Conférence régionale des élus / Système alimentaire Montréalais SAM2015)

Jardins communautaires/collectifs:

- Jardins communautaires du programme de la ville de Montréal (1 ou 2 parmi les 98)
- Jardins collectifs et jardins de rue- incroyable comestible (1 ou 2)
- Le Champs des possibles

Ferme urbaine communautaire

- Toit du Santropol Roulant et Campus McGill

Campus cultivés

- City Farm Shool – Université Concordia
- Collectif de recherche en aménagement paysager et agriculture urbaine durable – UQAM (incluant la visite d'un rucher urbain)
- Initiatives dans un collège (CEGEP)

Jardins résidentiels

- Randonnée dans un quartier

AU commerciale

- Champignonnière
- Lufa Farm (serre commerciale sur un toit)
- Producteurs de fines herbes

ÉVALUATION DU COURS

Notation

- 35% pour le travail *Synthèse sur un sujet choisi* (travail individuel)
- 10% Typologie de l'AU (travail en équipe)
- 45 % pour le travail de session en équipe (3 à 4 membres)
 - 35% Travail de session
 - 10% pour un travail d'aménagement résidentiel et institutionnel (aménagement local)
- 10% Synthèse d'un article scientifique ou d'un rapport et mise en contexte

Synthèse courte sur un sujet choisi – 35%

Avant le cours de terrain, les étudiantes et étudiants sont appelés à rédiger un travail de synthèse des connaissances sur un sujet choisi. En partant d'un sujet d'actualité (rapports, annonces gouvernementales, communiqués de presse de divers organismes, découvertes, etc.) sur le moyen-nord et le nord, ce texte doit prendre articuler une réflexion sur le développement du nord. Le sujet doit être en lien avec un (ou plusieurs) des thèmes abordés durant le cours.

Le texte doit avoir la forme d'un essai scientifique (les propos, les arguments et les idées doivent être appuyés par des références ou par des citations venant de l'actualité et doit inclure une bibliographie appropriée (une dizaine de référence). Il doit faire un maximum 3 500 mots (excluant les figures et la bibliographie) et devra être soumis au plus tard le 14 août.

Objectif

Ce travail doit permettre de juger de :

- de la capacité de l'étudiante, étudiant à rédiger un texte de discussion sur un thème multidisciplinaire;
- de la capacité de l'étudiante, étudiant d'obtenir des informations (lectures) et de les traiter pour en faire une synthèse cohérente;
- de la capacité de l'étudiante, étudiant de communiquer clairement par écrit

L'évaluation du travail

- Introduction (5)
- Problématique - définition de la (5)

- Pertinence et cohérence (5)
- Couverture du sujet (8)
- Articulation de la réflexion (5)
- Réflexion appuyée par la littérature (5)
- Orthographe (2)

Typologie de l'AU

Les étudiantes et étudiants sont appelés à mettre sur pied une grille d'analyse de projets en AU et à remplir la grille élaborée, en partant de projets de Portland. Compléter aussi avec des exemples d'ailleurs.

Travail d'équipe – participation citoyenne dans l'aménagement urbain et politiques municipales en agriculture urbaine.

Après le cours, les étudiantes et étudiants sont appelés à formuler un travail de synthèse en partant des activités du cours. Il devra tenir compte des observations et des informations recueillies durant le cours et devra s'insérer dans un cadre théorique choisi par l'équipe, tel que l'urbanisme agricole, la justice alimentaire, la planification territoriale, planification concertée, etc. Le plan devra aussi proposer des actions à court, moyen et long terme pour Montréal et la communauté urbaine de Montréal

Le travail doit faire un maximum de 65 pages (incluant les figures et la bibliographie, en utilisant du Times Roman 12, avec des interlignes 1 ½ et des marges de 2,5 cm, papier Lettre). Le texte devra être soumis au plus tard au début novembre et la note comptera pour 50% de l'évaluation finale.

En plus du travail écrit, les équipes devront préparer une présentation PowerPoint de 30 minutes (maximum) qui comptera quant à elle pour 15% de l'évaluation finale. Cette présentation doit simuler une rencontre d'information tenue par des responsables de la mise en place du plan, ainsi seuls quelques éléments devront être présentés. Il est recommandé aux équipes de se concerter pour cette dernière étape car les équipes ne sont pas en compétition. Il faut tenter de faire ressortir les divers éléments de chaque plan de manière différente et variée.

Objectif

Ce travail a pour objectif de juger :

- de la capacité des étudiantes et étudiants de travailler en équipe et en synergie;
- de la capacité des étudiantes et étudiants d'obtenir des informations (lectures, entrevue, observations) et de les traiter;
- de la capacité de synthèse des étudiantes et étudiants;
- de la capacité de communiquer des étudiantes et étudiants dans le cadre d'un travail multi- et transdisciplinaire;
- de la capacité réflexive des étudiantes et étudiants sur le concept de développement durable dans les zones frontalières et sur les différents éléments sous-jacents

(développement social, développement économique, conservation, préservation, équité, adaptation, résilience, etc..)

L'évaluation du travail

Plan –Écrit

Introduction et définition de la problématique (10)
Cadre théorique (5)
Couverture du sujet et clarté (9)
Aspects sociaux (3)
Aspects économiques (3)
Aspects environnementaux (3)
Pertinence et cohérence en lien avec la réalité de la demande et des divers intervenants impliqués (10)
Approche transdisciplinaire (3)
Articulation du plan (5)
Bibliographie (3)
Orthographe (5)

Plan - présentation

Qualité et cohérence de la présentation (10)
Respect du temps et des objectifs (5)

RESPECT DE L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE

Face à l'importance et à l'ampleur du phénomène de la tricherie et du plagiat dans les universités, ici et à l'étranger, l'UQAM a amorcé, en janvier 2007, une démarche visant à promouvoir le respect de l'intégrité académique. Dans ce contexte et inspirée d'une philosophie de « tolérance zéro », la Commission des études de l'UQAM a modifié son Règlement sur les infractions de nature académique (R. 18) à sa réunion du 2 décembre 2008.

Endossant cette philosophie de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, de fraude et de tricherie, la Faculté des sciences de l'UQAM souhaite sensibiliser ses étudiants à l'importance du respect de l'intégrité académique. Puisqu'en sollicitant son admission à l'UQAM, toute candidate, tout candidat s'engage à suivre les politiques et règlements de l'Université, la Faculté souhaite informer ses étudiants des différents articles de ce règlement, des actes répréhensibles et des sanctions applicables. Un extrait de ces articles se trouve ci-dessous. Le Règlement complet et son application à la Faculté des sciences sont disponibles à l'adresse Web suivante :

<http://www.sciences.uqam.ca/decanat/reglements.php>

Tous ces efforts visent à assurer la validité de la formation dispensée par la Faculté, ainsi qu'un traitement équitable de tous afin de maintenir la qualité de ses diplômés.

Article 2 - Infractions de nature académique

2.1 Infraction

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création d'un faux document commis par une candidate, un candidat, une étudiante, un étudiant de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'un stage faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

2.2 Liste non limitative des infractions

Sans limiter la généralité de ce qui précède, constitue notamment une infraction le fait de poser ou tenter de poser l'un des actes suivants ou le fait d'y participer :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité;
- b) le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- c) l'autoplagiat : le dépôt d'un travail pour fins d'évaluation alors que ce travail constitue essentiellement un travail qui a déjà été soumis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- d) la possession ou l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen;
- e) la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques;
- f) l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne;
- g) l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- h) l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation;
- i) la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- j) la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Article 3 – Sanctions

3.1 L'attribution de la mention «P»

L'étudiante, l'étudiant qui commet une infraction est mis en probation et peut se voir imposer une ou plusieurs sanctions. La mise en probation génère l'attribution de la mention «P» au dossier informatisé de l'étudiant, de l'étudiante. La mention «P» n'apparaît pas au relevé de notes de l'étudiante, l'étudiant mais figure en tout temps à son dossier.

Lorsque la sanction est la suspension, une mention à cet effet apparaîtra au relevé de notes pour la durée de la suspension. Dans le cas d'une expulsion définitive de l'Université, une mention à cet effet apparaîtra de manière permanente au relevé de notes.

3.2 La mise en probation et autres sanctions

a) la mise en probation;

La mise en probation constitue la reconnaissance que l'étudiante, l'étudiant a commis une infraction au présent règlement.

La mise en probation peut être imposée sans autre sanction, auquel cas, l'enseignant, l'enseignante se voit inviter à attribuer une notation à l'étudiante, l'étudiant pour le cours conformément au résultat obtenu pour les prestations complétées. La mise en probation sans autre sanction signifie que la mention «P» est inscrite au dossier de l'étudiante, l'étudiant et que celle, celui qui en est l'objet ne doit commettre aucune autre infraction au présent règlement, à défaut de quoi, l'une ou l'autre des sanctions suivantes lui sera imposée.

Outre la mise en probation, l'étudiante, l'étudiant peut se voir imposer une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- b) l'échec au cours ou à l'activité créditée;
- c) l'obligation de réussir de trois à six crédits additionnels, hors programme, afin d'obtenir son grade, diplôme, certificat ou attestation; les cours doivent être identifiés;

- d) la suspension de toute activité à l'Université, pour une période maximale de neuf trimestres consécutifs;
- e) son expulsion définitive de l'Université